

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-297

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er mars 2010, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-297 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier les usages autorisés dans la zone Commerce C04-30 ».

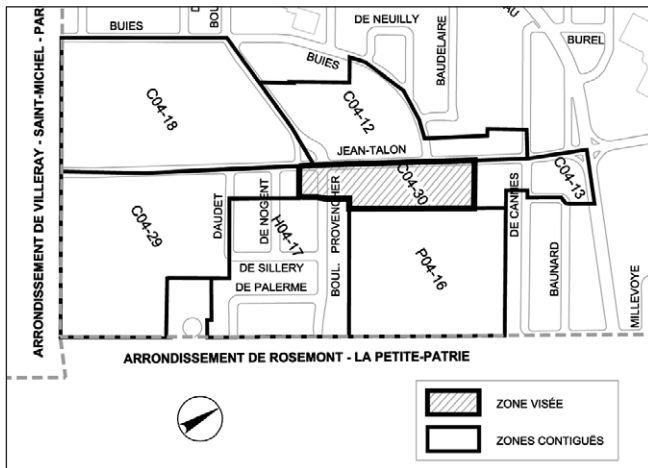
Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, **le mercredi 17 mars 2010, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement vise la zone Commerce C04-30.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.



Ce premier projet de règlement, le résumé et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mars 2010.

**Guylaine Champoux, avocate**  
Secrétaire d'arrondissement